

## **24.29. Services Internet**

### **24.29.1. Site Web**

24.29.1.1. Chaque championnat national a un site web incorporant un programme de statistiques fourni par CC à l'organisateur (sans frais à l'organisateur). L'organisateur doit se servir de ce site web et ne doit pas établir son propre site web. L'organisateur travaillera avec CC pour développer le contenu du site et mettre à jour ledit contenu.

24.29.1.2. Des renseignements sur tous les aspects des championnats doivent être mis à jour dès qu'ils sont connus.

24.29.1.3. Tout au long de la compétition, le site Web doit être mis à jour au moins quotidiennement.

24.29.1.4. Le site Web doit fournir ce qui suit :

24.29.1.4.1. renseignements sur le comité hôte;

24.29.1.4.2. équipes participantes;

24.29.1.4.3. prix des billets;

24.29.1.4.4. horaire, résultats des matchs et classements;

24.29.1.4.5. officiels du championnat ou de la compétition.

24.29.1.4.6. Renseignements facultatifs :

24.29.1.4.6.1. marchandise offerte;

24.29.1.4.6.2. statistiques individuelles des joueurs;

24.29.1.4.6.3. photos des équipes ou des joueurs;

24.29.1.4.6.4. résumé des jeux.

24.29.1.5. Les commanditaires de CC doivent être mentionnés sur le site Web.

### **24.29.2. Webémission**

24.29.2.1. Dans la mesure du possible, les championnats et les compétitions devraient être transmis par webémission.

24.29.2.2. Les commanditaires officiels de CC doivent être mentionnés une fois par période ou quart de match pendant la webémission.